

**Séance du lundi 29 octobre 2012**  
Date de Convocation : mardi 23 octobre 2012  
Nombre de Conseillers en exercice : 43

**N° 19 - Révision des Tarifs et Redevances**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORG, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Véronique COLLET, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Caroline ROHRHURST

**Excusés ayant donné procuration :**

Monique DUTHU à Jean-Marc GERLIER, Benjamin ZIZIEMSKY à Alain BONTEMPS, Patrick BLANCSUBE à Sylviane CHENE, Philippe BRICARD à Christian PORRIN, Charlotte DOMINJON à Guillaume LACROIX, Sébastien GUERAUD à Raphaël DURET, Huguette PEISSET à Suzane MOCCOZET, Véronique ROCHE à Denise DARBON, Jean-Paul RODET à Jean-François DEBAT

**Absents :**

Emeric THUILLIEZ

**Secrétaire de séance :** Vasilica CHARNAY

**Rapporteur :** Françoise COURTINE

**EXPOSE**

**Motivation et opportunité de la décision**

Il est proposé à l'assemblée un certain nombre de révisions de tarifs, dans un contexte où le taux d'inflation est actuellement d'environ 2 %.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** les avis émis par les différentes commissions :

- Commission Culture et Relations Internationales du 4 Octobre 2012
- Commission Sports du 9 Octobre 2012
- Commission Action Educative et Jeunesse du 10 Octobre 2012
- Commission mixte Action Sociale et Petite Enfance et Santé, personnes handicapées et liens intergénérationnels du 11 Octobre 2012

- Commission Commerce, Artisanat et Animations de la Ville du 15 Octobre 2012
- Commission Finances, Administration Générale, Technologies et Communications du 18 Octobre 2012.

**A L'UNANIMITE des votants (42 voix)**

**A - MATERIELS MIS A DISPOSITION PAR LA VILLE – MATERIELS ROUTIERS, ENGINs DE CHANTIERS, MATERIELS DIVERS ET SPECIFIQUES – TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2013**

FIXE comme suit ces différents tarifs à compter du 1er janvier 2013:

<b>1 - Matériels divers</b>		
	<b>Prix nets 2012</b>	<b>Prix nets 2013</b>
Forfait de distribution et réception du matériel	<b>8,48 €</b>	<b>8,65 €</b>
Tables, chaises, bancs, urnes, pancartes, praticables, panneaux d'exposition type "caddies" ou "expovits", chevalets, escaliers, tribunes orateur, casiers à bulletins, l'unité, tarif journalier	<b>1,14 €</b>	<b>1,16 €</b>
Podium SamLight 10m <sup>2</sup>	<b>22,84 €</b>	<b>23,30 €</b>
Drapeaux, cocardes, l'unité, tarif journalier	<b>2,18 €</b>	<b>2,22 €</b>
Panneaux électoraux, isoaloirs, l'unité, tarif journalier	<b>3,25 €</b>	<b>3,59 €</b>
Chaînette plastique blanche avec potelets, les 10 m, tarif journalier	<b>2,18 €</b>	<b>2,22 €</b>
Palissades bois, les 10 m, tarif journalier	<b>2,18 €</b>	<b>2,22 €</b>
Barrières métalliques, l'unité, tarif journalier	<b>4,26 €</b>	<b>4,35 €</b>
Chalets, l'unité, tarif journalier	<b>211,12 €</b>	<b>215,34 €</b>
Cônes de signalisation, panneaux de signalisation divers, bottes de paille sous housse, séparateurs de voies, l'unité, tarif journalier	<b>3,76 €</b>	<b>3,84 €</b>
Installation de banderoles sur la voie publique :		
• par jour d'utilisation	<b>23,35 €</b>	<b>23,82 €</b>
• par jour d'utilisation pour les associations à but non lucratif	<b>11,67 €</b>	<b>11,90 €</b>
Tribunes démontables (transport, montage/démontage non compris) la place / jour:	<b>3,70 €</b>	<b>3,77 €</b>

Podium Alcor 4m <sup>2</sup>	<b>2,28 €</b>	<b>2,33 €</b>
Podium Alcor 120 m <sup>2</sup>	<b>68,36 €</b>	<b>69,73 €</b>
Podium Alcor 140 m <sup>2</sup>	<b>79,73 €</b>	<b>81,32 €</b>
Podium Alcor 160 m <sup>2</sup>	<b>91,15 €</b>	<b>92,97 €</b>
Podium Alcor 16 m <sup>2</sup>	<b>9,00 €</b>	<b>9,18 €</b>
Podium Alcor 24 m <sup>2</sup>	<b>13,50 €</b>	<b>13,77 €</b>
Podium Alcor 32 m <sup>2</sup>	<b>17,95 €</b>	<b>18,31 €</b>
Podium Alcor 36 m <sup>2</sup>	<b>20,20 €</b>	<b>20,60 €</b>
Podium Alcor 40 m <sup>2</sup>	<b>22,84 €</b>	<b>23,30 €</b>
Podium Alcor 48 m <sup>2</sup>	<b>27,41 €</b>	<b>27,96 €</b>
Podium Alcor 60 m <sup>2</sup>	<b>34,21 €</b>	<b>34,89 €</b>
Podium Alcor 64 m <sup>2</sup>	<b>36,44 €</b>	<b>37,17 €</b>
Podium Alcor 80 m <sup>2</sup>	<b>45,57 €</b>	<b>46,48 €</b>

Ces prix s'entendent **MATERIEL NON INSTALLE.** Au cas où les Services de la Ville assureraient l'installation, il y aurait lieu de décompter les frais de personnel et d'utilisation des véhicules complémentaires.

Podium couvert 56 m <sup>2</sup> , tarif journalier	<b>422,24 €</b>	<b>430,68 €</b>
Remorques barrières	<b>26,71 €</b>	<b>27,24 €</b>
Bancs kermesse	<b>4,55 €</b>	<b>4,64 €</b>

Ce prix s'entend pour la journée de manifestation, les jours de montage et de démontage n'étant pas pris en compte dans la durée de la mise à disposition.

La LIVRAISON, le MONTAGE et le DEMONTAGE de ce MATERIEL SONT EFFECTUES par les AGENTS MUNICIPAUX., sur les horaires normaux de travail. Le demandeur a, à sa charge, la surveillance du matériel pendant sa non-utilisation.

En cas d'intervention en heures supplémentaires, le coût de celles-ci sera automatiquement facturé au demandeur selon le tarif en vigueur, et s'ajoutera au coût de location du matériel.

Le périmètre d'utilisation de ce podium couvert est limité au territoire de Bourg-en-Bresse.

Pas de mise à disposition de sonorisation aux associations, exclusivement réservé aux services de la Ville, lors des discours officiels (cérémonie, vernissage).

Installation, montage et démontage du matériel salles des fêtes.

Manifestations organisés par la municipalité lors de locations aux associations, ces interventions restant à la charge des organisateur.

Tout matériel manquant ou détérioré devra être remplacé à l'identique, par l'association. Le nom du fournisseur sera transmis à l'association.

Délais de remplacement 1 mois sous peine de ce voir rayé de la liste de prêts.

Le service manifestations ne mets plus à disposition des associations des cadenas pour la fermeture des urnes et des chalets. Ces cadenas seront mis uniquement à disposition des services de la ville.

Tout matériel manquant, ou détérioré, fera l'objet d'une facturation au coût de remplacement de ce matériel.

## **2- Matériels routiers, engins de chantier, matériels spécifiques**

### Conditions de location:

La location du matériel commence dès son départ de l'entrepôt et s'achève à son retour à l'entrepôt.

En cas de défaut d'utilisation flagrant, les charges supportées pour la remise en état du matériel seront directement facturées au client concerné.

### Mise à disposition de véhicules:

L'unité de facturation est **L'HEURE**. Le prix de location est dû par le seul fait que l'engin est mis à disposition de l'utilisateur. Le fonctionnement effectif de l'engin n'est pas à considérer. Seules les pannes peuvent diminuer la durée de location.

La mise à disposition du véhicule entraîne la mise à disposition **OBLIGATOIRE** de son chauffeur. Il y a donc lieu d'ajouter à la facturation du véhicule la facturation de l'agent selon les bases définies ci-après.

Désignation	Unité	Prix nets 2012	Prix nets 2013
Véhicule - 6 cv	Heure	<b>20,91 €</b>	<b>21,33 €</b>

Fourgon J9, C15, Master	Heure	26,69 €	27,22 €
Fourgon équipé d'un matériel d'hydrogommage ou haute pression	Heure	37,86 €	38,62 €
Camion CU 3.5 T à 7 T	Heure	37,86 €	38,62 €
Camion CU + 7 T	Heure	44,15 €	45,03 €
Camion CU + 7 T équipé d'une grue auxiliaire	Heure	56,84 €	57,98 €
Cylindre	Heure	21,62 €	22,05 €
Benne – Berce	Heure	41,62 €	42,45 €
Hydrocreuse combinée	Heure	51,97 €	53,00 €
Machine à peinture routière	Heure	46,79 €	47,73 €
Machine à effacer le marquage au sol	Heure	55,62 €	56,73 €
Motocrotte	Heure	54,35 €	55,44 €
Manitou, chariot élévateur	Heure	29,13 €	29,71 €
Tracto pelle	Heure	46,79 €	47,73 €
Tracteur équipé d'un giro	Heure	56,84 €	57,98 €
Balayeuse aspiratrice 4 m <sup>3</sup> - Laveuse 4 m <sup>3</sup>	Heure	79,17 €	80,75 €
Balayeuse aspiratrice 2 m <sup>3</sup> - Laveuse 2 m <sup>3</sup>	Heure	71,05 €	72,47 €
Nacelle 14 m	Heure	46,79 €	47,72 €
Nacelle 16 m	Heure	56,84 €	57,98 €
Pilonneuse	Heure	7,66 €	7,81 €
PATA (point à temps automatique)	Heure	157,83 €	160,99 €

Pour les budgets annexes, la facturation se fera sur la base du prix HT augmenté du montant de la TVA en rigueur.

### **MATERIEL SPECIFIQUE**

La facturation est binôme et porte sur **UNITE / HEURE** ou **UNITE / JOUR** ou **METRE LINEAIRE / JOUR**.

Désignation	Unité	Prix nets 2012	Prix nets 2013
Echafaudage	M / J	12,74 €	12,99 €
Echelle double ou triple	U / J	23,35 €	23,82 €
Compresseur - Groupe électrogène - Perforateur à béton - Carotteuse	U / H	113,04 €	115,30 €
Scie à enrobés	U / H	14,82 €	15,12 €
Tondeuse autoportée 180 cm de coupe	U/H	35,93 €	36,65 €
Tondeuse autotractée 50 cm de coupe	U/H	28,57 €	29,14 €
Tronçonneuse avec lamier > 50 cm	U/H	26,39 €	26,92 €
Tronçonneuse avec lamier < 50 cm	U/H	15,83 €	16,15 €
Col de cygne	U / J	21,11 €	21,53 €
Guirlande électrique 15 m (40 lampes)	U / J	9,34 €	9,53 €
Guirlande électrique 50 m (4 lampes / m)	U / J	24,87 €	25,37 €
Guirlande électrique 100 m (3 lampes / m)	U / J	36,24 €	36,96 €
Câble 5 x 6 et 5 x 10	M / J	0,61 €	0,62 €
Câble 5 x 16 - 5 x 25 et 5 x 35	M / J	1,12 €	1,14 €
Rallonges électriques <= 20 mètres	U / J	6,41 €	6,54 €
Rallonges électriques > 20 mètres	U / J	12,84 €	13,10 €
Blocs prises 3PC & 6 PC	U / J	6,41 €	6,54 €
Blocs prises 4PC étanches 10 & 20 mètres	U / J	12,84 €	13,10 €

Dérouleur électrique 25 m	U / J	20,71 €	21,12 €
Dérouleur électrique 50 m	U / J	31,06 €	31,68 €
Projecteur halogène 150 W	U / J	10,35 €	10,56 €
Projecteur halogène 300 W	U / J	26,92 €	27,46 €
Projecteur halogène 500 W	U / J	31,67 €	32,30 €
Projecteurs halogène et quartz 1 000 W	U / J	51,77 €	52,81 €
Projecteur IM et SPH 250 W et 400 W	U / J	83,43 €	85,10 €
Tour lumière	U / J	126,27 €	128,80 €
Passage de câble	U / J	53,80 €	54,88 €
Spot "col de cygne" + transformateur	U / J	10,35 €	10,56 €
Réglette néon double étanche (2X58W)	U / J	5,38 €	5,49 €
Coffret dérivation / prises 16A-30mA	U / J	21,12 €	21,54 €
Coffret trépied P.C. + T - 32 A	U / J	89,78 €	91,57 €
Coffret trépied P.C. + T - 63 A	U / J	179,50 €	183,09 €
Coffret forain 30 / 60 A	U / J	179,50 €	183,09 €
Coffret forain 125 A	U / J	369,56 €	376,95 €
<p>Dans le cadre des manifestations nécessitant l'installation de coffrets électriques, une caution de 156.00 € sera sollicitée par utilisateur du coffret, en plus du montant de la location du matériel.  Cette caution sera restituée en fin d'utilisation, au vu du bon état constaté du matériel mis à disposition.</p>			
Corrélateur acoustique	U / J	59,23 €	60,41 €

Ce matériel ne peut être mis à disposition que par un binôme comportant un agent d'encadrement et un agent d'exécution disposant d'une fourgonnette ou berline 6 cv.

Il y a donc lieu d'ajouter à la facturation de ce matériel la facturation des agents et du véhicule selon les tarifs définis.

Tout matériel manquant / détérioré fera l'objet d'une facturation au coût de remplacement ou de réparation de ce matériel.

#### **DEGATS à la PROPRIETE COMMUNALE**

Les tarifs ci-après ne concernent pas une mise à disposition de matériels mais constituent le coût du remplacement de matériels accidentés par des tiers, faisant l'objet d'une mise en recouvrement, soit auprès du contrevenant, soit par l'intermédiaire d'un assureur.

Désignation	Prix nets 2012	Prix nets 2013
Panneau de signalisation de police en aluminium avec un film classe 2 rétro réfléchissant :		
• taille miniature	131,95 €	134,59
• taille petite	200,67 €	204,68
• taille normale	332,62 €	339,27
Mât en acier galvanisé diamètre 60 mm, h. 3 m, avec collier de fixation	62,32 €	63,57 €
Mât de jalonnement en aluminium à facettes, laqué, h 3 m, avec colliers de fixation	312,55 €	318,80 €
Panneau de jalonnement en aluminium à dos fermé et laqué, en forme de flèche ou de rectangle, avec un film classé 2 rétro réfléchissant :		
• longueur inférieure à 1.90 m et hauteur inférieure à 0.40 m	559,67 €	570,83
• longueur comprise entre 1.90 m et 2.50 m, hauteur comprise		

entre 0.40 m et 0.75 m	<b>1372,79 €</b>	<b>1400,25</b>
• longueur supérieure à 2.50 m et hauteur supérieure à 0.75 m	<b>2640,02 €</b>	<b>2692,82</b>
Portique pivotant à clé prisonnière à l'ouverture, longueur 4 m, ouverture à 180°	<b>4 646,67 €</b>	<b>4 739,60 €</b>
Barre en aluminium pour portique simple	<b>59,12 €</b>	<b>60,30 €</b>
Bras de portique pivotant à clé prisonnière à l'ouverture, longueur 4 m, ouverture à 180°	<b>1 689,57 €</b>	<b>1 723,36 €</b>
Barrière stylisée pivotante courte à clé rendue libre ponctuellement, longueur 1.50 m, ouverture à 90°	<b>3 907,75 €</b>	<b>3 985,91 €</b>
Borne en fonte fixe, hauteur 0.50 m	<b>142,56 €</b>	<b>145,41 €</b>
Borne en fonte fixe en forme de ½ sphère	<b>216,50 €</b>	<b>220,83 €</b>
Borne en fonte amovible, hauteur 0.50 m	<b>359,01 €</b>	<b>366,19 €</b>
Borne en fonte amovible en forme de boule	<b>623,01 €</b>	<b>635,47 €</b>
Borne escamotable en inox seule en hauteur 0,50 m	<b>496,34 €</b>	<b>506,27 €</b>
Borne escamotable en inox en hauteur 0,50 m + caisson	<b>4 013,31 €</b>	<b>4 093,58 €</b>
Borne en béton	<b>105,51 €</b>	<b>107,62 €</b>
Potelet fonte fixe, hauteur 1.10 m, embase décorative	<b>108,10 €</b>	<b>110,26 €</b>
Potelet fonte amovible, hauteur 1.10 m, embase décorative	<b>316,78 €</b>	<b>323,12 €</b>
Potelet acier fixe, hauteur 1.10 m	<b>39,08 €</b>	<b>39,86 €</b>
Potelet acier amovible, hauteur 1.10 m	<b>202,70 €</b>	<b>206,75 €</b>
Barrière fonte stylisée fixe, longueur 2.00 m, embase décorative	<b>408,64 €</b>	<b>416,81 €</b>
Barrière fonte stylisée amovible, long. 2.00 m, embase décorative	<b>828,95 €</b>	<b>845,53 €</b>
Barrière de carrefour, acier galvanisé, longueur 2.00 m	<b>108,10 €</b>	<b>110,26 €</b>
Panneau en plastique de type B 21 ou J 5	<b>137,28 €</b>	<b>140,02 €</b>
Balise en plastique J 11	<b>34,87 €</b>	<b>35,57 €</b>
Panneau "arrêt minute"	<b>277,70 €</b>	<b>283,25 €</b>
Mât pour panneau "arrêt minute"	<b>140,37 €</b>	<b>143,18 €</b>
Arceau de protection en acier	<b>125,66 €</b>	<b>128,17 €</b>
Lice en bois, longueur 4.00 m	<b>33,80 €</b>	<b>34,48 €</b>
Piquet bois	<b>27,46 €</b>	<b>28,00 €</b>
Parc à vélos en acier	<b>58,08 €</b>	<b>59,24 €</b>
Parc à vélos en fonte	<b>215,38 €</b>	<b>219,69 €</b>
Corbeille à papiers "zone standard" du type "Sineugraff"	<b>546,49 €</b>	<b>557,42 €</b>
Corbeille à papiers "sous périmètre" en forme de tulipe	<b>228,07 €</b>	<b>232,63 €</b>
Corbeille à papiers "centre historique" en forme de borne en fonte	<b>712,83 €</b>	<b>727,09 €</b>
Corbeille à papiers présente sur le cours de Verdun	<b>889,83 €</b>	<b>907,63 €</b>
Jardinière de volume inférieur à 100 litres	<b>101,40 €</b>	<b>103,43 €</b>
Jardinière de volume compris entre 100 et 1000 litres	<b>631,48 €</b>	<b>644,11 €</b>
Jardinière de volume supérieur à 1000 litres	<b>2 904,02 €</b>	<b>2 962,10 €</b>
Remise en état de massif floral (main d'œuvre et fourniture) - Unité : m <sup>2</sup>	<b>126,72 € / m<sup>2</sup></b>	<b>129,25 €</b>
Remise en état de gazon (main d'œuvre et fourniture) - Unité: m <sup>2</sup>	<b>12,69 /m<sup>2</sup></b>	<b>12,94 €</b>

## **2 - Intervention du personnel**

L'unité de facturation est l'HEURE. Lorsque l'agent est amené à travailler en dehors des heures normales, il conviendra d'ajouter aux heures facturées au titre de la journée, les heures supplémentaires effectuées.

Désignation	Unité	Prix 2012	Prix 2013
Agent d'encadrement	Heure	34,92 €	35,62 €
Conducteur ou ouvrier spécialisé	Heure	28,57 €	29,14 €
Agent d'exécution	Heure	22,23 €	22,67 €
Plus-value pour prestation en dehors des heures de service	Heure	15,83 €	16,15 €

Pour les budgets annexes, la facturation se fera sur la base du prix H.T. augmenté du montant de la T.V.A. au taux en vigueur.

**PRECISE** qu'un tarif préférentiel est appliqué aux Communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse, correspondant à 50 % des tarifs, lorsque ces collectivités sont elles-mêmes organisatrices de manifestations.

**B - FOYERS LOGEMENTS JEAN BOLLARD (Reyssouze) ET GUSTAVE MONNET (Vennes) -REVISION DES REDEVANCES A COMPTER DU 1er JANVIER 2013**

**VU** les conventions de location signées avec Bourg Habitat pour les Foyers Logements Gustave Monnet et Jean Bollard conditionnant l'ouverture du droit à l'aide personnalisée au logement (APL),

**VU** l'article 65 de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

**VU** la délibération n°19 du 24 novembre 2003 relative à la mise en place d'une tarification forfaitaire de l'eau aux résidents des Foyers Logements,

**CONSIDERANT** que depuis 2011, il est convenu de se baser automatiquement sur l'IRL du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente et que de ce fait, le taux maximal que les gestionnaires peuvent appliquer aux redevances (équivalence de loyer plus équivalence de charges) dans les Logements Foyers conventionnés au titre de l'APL, est fixé à 2,20 % (IRL du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2012).

**CONSIDERANT** les factures transmises par le service des eaux du 2<sup>ème</sup> semestre 2011 et du 1<sup>er</sup> semestre 2012,

**CONSIDERANT** l'opportunité d'augmenter de 1,50 % les redevances des logements des deux Foyers Logements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**FIXE** comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les nouveaux tarifs des redevances concernant les logements des Foyers Logements Gustave Monnet et Jean Bollard :

**Foyer Logement Gustave Monnet (Vennes)**

	Logements de 35 m <sup>2</sup> (24)	Logements de 53 m <sup>2</sup> (3)	Garages (7)	Chambre d'hôte nuitée (1)	Redevance Eau
Tarifs Année 2012	398,04 €	462,59 €	33,07 €	18,24 €	6,10 €
Évolution	5,97 € (+ 1,5 %)	6,94 € (+ 1,5 %)	0,50 € (+ 1,5 %)	0,27 € (+ 1,5 %)	0,99 €
<b>Nouveaux tarifs Année 2013</b>	<b>404,01 €</b>	<b>469,53 €</b>	<b>33,57 €</b>	<b>18,51 €</b>	<b>7,09 €</b>

### Foyer Logement Jean Bollard (Reyssouze)

	Logements de 24,75 m <sup>2</sup> (7)	Logements de 30,71 m <sup>2</sup> (6)	Logements de 38,21 m <sup>2</sup> (1)	Redevance Eau
Tarifs Année 2012	290,44 €	360,39 €	448,39 €	8,57 €
Évolution	4,36 € (+ 1,5 %)	5,41 € (+ 1,5 %)	6,73 € (+ 1,5 %)	0,87 €
<b>Nouveaux tarifs Année 2013</b>	<b>294,80 €</b>	<b>365,80 €</b>	<b>455,12 €</b>	<b>9,44 €</b>

**PRECISE** que la tarification est revue chaque année.

#### Impacts financiers

**En fonctionnement** : les recettes pour la Ville seront inscrites sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2012.

1. Chapitre 75 « autres produits de gestion courante », article 752 « revenus des immeubles »
2. Chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses », article 70 878 « remboursement de frais d'autres redevables ».

### C - CIMETIERE COMMUNAL - CONCESSIONS TRADITIONNELLES – JARDINS DES URNES – COLUMBARIUM – JARDINS DU SOUVENIR 1981 ET 2007 – TARIFS A COMPTER DE 2013

**ETANT** précisé que ces tarifs sont calculés de façon à permettre la répartition suivante :

- part de la ville : 2/3
- part des hospices : 2/5 du 1/3
- part du Centre Communal d'Action Sociale : 3/5 du 1/3

**FIXE** à compter du 1er Janvier 2013, dans les conditions stipulées, ci-dessous, les nouveaux tarifs des différentes concessions au Cimetière Communal :

#### Concessions au Jardin des urnes

	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>
15 ans	39,00 €	40,00 €
30 ans	97,50 €	99,00 €

Chaque concession au Jardin des urnes équivaut à un mètre carré.

#### Concessions traditionnelles

Etant précisé que, toute fraction de mètre carré de terrain supérieure à un demi-mètre carré, est comptée comme un mètre carré ainsi que toute fraction de mètre carré inférieure à un demi-mètre carré. Ceci exposé, les tarifs des concessions d'une superficie de 2,88 m<sup>2</sup>, doivent donc être comptés pour 3 m<sup>2</sup>, et s'établissent comme suit :

	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>
15 ans	114,00 €	116,00 €
30 ans	290,50 €	296,00 €
50 ans	582,00 €	594,00 €

#### Concessions Columbarium





- Petits enfants jusqu'à 3 ans, boîte à ossements (- 1m) ou urne	63,00 €	64,00 €
------------------------------------------------------------------	---------	---------

4) Redevances d'exhumation d'une fosse pleine terre ou d'un caveau particulier (tous frais compris) :

- adultes et grands enfants	140,00 €	143,00 €
- petits enfants (- 3 ans)	90,00 €	92,00 €

**b) JARDIN DES URNES**

1) Concession pleine terre

- redevance d'inhumation ou d'exhumation	84,00 €	86,00 €
- fossoyage	135,00 €	138,00 €

2) Caveau

- redevance si exhumation	66,00 €	67,00 €
- entrée ou sortie	46,00 €	47,00 €

**c) COLUMBARIUM**

- entrée ou sortie	46,00 €	47,00 €
--------------------	---------	---------

**d) TRANSLATION**

- tarif unique par translation	54,00 €	55,00 €
--------------------------------	---------	---------

**e) DEPOSITOIRE OU CAVEAU PROVISOIRE**

1) Entrée ou sortie	72,00 €	73,00 €
---------------------	---------	---------

2) Séjour

- redevance minimum (jusqu'à 30 jours maximum)	48,00 €	49,00 €
------------------------------------------------	---------	---------

- chaque jour en sus (à partir du 31ème jour)	4,00 €	4,00 €
-----------------------------------------------	--------	--------

**f) TARIF DES HEURES DE REGIE**

- par heure et par ouvrier	59,00 €	60,00 €
----------------------------	---------	---------

ETANT précisé que la redevance d'inhumation telle que définie ci-avant ne s'appliquera pas en cas d'inhumation en rang commun. De même, lorsqu'il est nécessaire de procéder à une exhumation préalablement à une inhumation, la redevance d'inhumation ou d'exhumation ne sera comptabilisée qu'une seule fois.

**Impacts financiers en fonctionnement**

La recette correspondante, évaluée à 46 000,00 € pour une année, sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe « Services Funéraires » de l'exercice 2013 chapitre 706 « Prestations de services »

**E - TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**CONSIDERANT** l'opportunité d'augmenter de 2 % les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

**FIXE** les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit à compter du 1er Janvier 2013.

VENTE DE L'EAU

**Tarifs 2013 en € HT**  
**prix au m<sup>3</sup>**  
**0,743**

Consommation eau (Partie proportionnelle)

LOCATION – ENTRETIEN DES COMPTEURS INDIVIDUELS ET GENERAUX

Diamètres

**Tarifs 2013 en € HT**  
**tarif semestriel**

Ø 15 mm	<b>6,548</b>
Ø 20 mm	<b>6,743</b>
Ø 25 mm	<b>10,607</b>
Ø 30 mm	<b>11,325</b>
Ø 40 mm	<b>13,312</b>
Ø 60 mm	<b>25,787</b>
Ø 80 mm	<b>40,967</b>
Ø 100 mm	<b>50,626</b>
Ø 150 mm	<b>79,329</b>

PART ABONNEMENT

**Tarifs 2013 en € HT**  
**tarif semestriel**

part abonnement

**4,203**

FRAIS DE RELEVÉ DES COMPTEURS DIVISIONNAIRES

**Tarifs 2013 en € HT**  
**tarif semestriel**

Frais de relèves

**3,498**

REDEVANCE POUR PRELEVEMENT D'EAU DANS LA RESSOURCE

**Tarifs 2013 en € HT**  
**prix au m<sup>3</sup>**

redevance de prélèvement

**0,075**

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

**Tarifs 2013 en € HT**  
**prix au m<sup>3</sup>**

Assainissement (Partie proportionnelle)

**0,867**

EXPERTISE COMPTEUR

**Tarifs 2013 en € HT**  
**coût unitaire**

Diamètre des compteurs	
De 15 mm à 30 mm	<b>140,00</b>
De 40 mm à 100 mm	<b>165,00</b>
Au delà de 100 mm	<b>666,00</b>
Tarifs de traitement des eaux usées	

**Coûts globaux liés à l'investissement**

**Coût lié au fonctionnement**

A affecter au dimensionnement maxi du projet

A affecter au rejet réel moyen annuel

	€HT/an	unité	€HT/an	unité
Coût affecté au m <sup>3</sup>	145,14	par m <sup>3</sup> /h rejeté	0,064	pour 1 m <sup>3</sup> /an
Coût affecté à la DCO	8,36	par kg/j rejeté	0,044	pour 1 kg/an
Coût affecté au NTK	33,28	par kg/j rejeté	0,183	pour 1 kg/an
Coût affecté au Pt	88,04	par kg/j rejeté	3,184	pour 1 kg/an

## Tarifs de transit des eaux usées

<b>Coûts globaux liés à l'investissement</b>			<b>Coût lié au fonctionnement</b>	
A affecter au dimensionnement maxi du projet			A affecter au rejet réel moyen annuel	
€HT/an	unité		€HT/an	unité
Coût affecté au m3	458,89	par m3/h rejeté	0,063	pour 1 m3/an

### Impacts financiers

#### En fonctionnement

Les recettes correspondantes au tarif voté sont imputées sur les crédits ouverts :

- au budget eau, section de fonctionnement de l'exercice 2013 : chapitre 70, "vente de produits fabriqués et de prestations de service", 7064 "locations de compteurs", 7068 "autres prestations de service",
- au budget assainissement, section de fonctionnement, de l'exercice 2013 : chapitre 70, "vente de produits fabriqués, compte 70611 "redevance assainissement"

### **F - LOCATION DES SALLES DE REUNION, DE CONFERENCE ET D'EXPOSITION DE H2M – HOTEL MARRON DE MEILLONNAS, DE LA CHAPELLE LALANDE ET DES ATELIERS D'ART PLASTIQUES CHARLES JARRIN- TARIFS**

ETANT RAPPELE que la salle d'expositions Gustave Doré n'est plus proposée à la location depuis le 16 octobre 2010,

#### CONSIDERANT

- l'opportunité d'augmenter de 1% les tarifs de location des ateliers d'arts plastiques Charles Jarrin, applicables à des associations locales,
- l'opportunité de ne pas augmenter la tarifs de la Chapelle Lalande en raison du faible taux de location.
- l'opportunité d'augmenter pour la salle d'exposition A 1 du 1<sup>er</sup> étage d'H2M - Hôtel Marron de Meillonnas, de 2 %, les tarifs applicables aux associations extérieures et particuliers, de 3% les tarifs applicables pour utilisations commerciales et de 1% ceux applicables aux associations locales,
- l'opportunité d'augmenter pour les salles de réunions et conférence d'H2M – Hôtel Marron de Meillonnas, de 2 %, les tarifs applicables aux associations extérieures et particuliers, de 3% les tarifs applicables pour utilisations commerciales et de 1% ceux applicables aux associations locales,

CONSIDERANT l'opportunité de compléter et d'indexer la grille des tarifs de mise à disposition de l'ensemble des salles et équipements gérés par le service action culturelle,

FIXE comme suit à compter du 1er janvier 2013, les tarifs de location :

#### **- des ateliers d'Arts Plastiques à l'école Charles Jarrin**

- demi-journée adultes 23,62 €
- demi-journée enfants ou jeunes 11,82 €

Le tarif quart de journée est supprimée car l'activité n'existe plus.

#### **- de la Chapelle Lalande**

Il est rappelé que ces droits de location permettent une utilisation à la journée pour concerts, représentation théâtrale ou conférence et une utilisation pour une durée maximale de 2 semaines pour une exposition.

#### Location sans chauffage

- associations et particuliers burgiens 91,77 €

● associations et particuliers extérieurs	187,22 €
● utilisations commerciales	283,60 €
→ pénalités en cas de perte de clés	89,10 €
→ pénalités dégradation projecteur	107,50 €

Location avec chauffage

Une majoration des tarifs ci-dessus sera appliquée pour un montant forfaitaire de 62 € par jour « chauffé ».

Des gratuités pourront être accordées par décision du Maire pour des mises à disposition destinées à promouvoir des artistes locaux, sous le couvert d'une association, à l'exception de la majoration appliquée pour le chauffage.

**- de la salle d'exposition « Figuration libre » d'H2M - Hôtel Marron de Meillonas**

Il est précisé que la salle « Figuration libre » est divisée en 5 espaces, dont 2 servent de dégagement pour la salle « Pop Art ». Par conséquent, les « locataires » auront le choix d'occuper, soit l'ensemble de la salle (234 m2) l'utilisation des 2 espaces de dégagement étant à leurs risques et périls, soit uniquement les salles 1.2, 1.4 et 1.6 (151 m2) indépendantes de l'espace de dégagement.

Location de l'ensemble de la salle d'exposition (234 m2)

● la semaine	H.T.	T.T.C.
→ associations et particuliers bourgiens	208,12	248,91 €
→ associations et particuliers extérieurs	428,97 €	513,04 €
→ utilisations commerciales	924,12 €	1 105,25 €
● la journée		
→ associations et particuliers bourgiens	52,03 €	62,14 €
→ associations et particuliers extérieurs	106,81 €	127,75 €
→ utilisations commerciales	231,02 €	276,31 €

Location des salles 1.2, 1.4 et 1.6 (151 m2)

● la semaine		
→ associations et particuliers bourgiens	141,59 €	169,34 €
→ associations et particuliers extérieurs	292,87 €	350,27 €
→ utilisations commerciales	595,57 €	712,31 €
● la journée		
→ associations et particuliers bourgiens	34,98 €	41,83 €
→ associations et particuliers extérieurs	73,22 €	87,56 €
→ utilisations commerciales	148,46 €	177,57 €

Dans les deux cas, les pénalités suivantes seront appliquées

→ dégradation ou perte des clés	209,03 €	250,00 €
→ tige non restituée	12,55 €	15,00 €
→ crochet non restitué	6,69 €	8,00 €

**Les salles de conférences « Land art » ou « Cobra », 50 places, équipées d'un écran électrique, d'un vidéo-projecteur, d'une sonorisation et d'un lecteur DVD**

● 3 h ou ½ journée	H.T.	T.T.C
--------------------	------	-------

→ associations, particuliers et institutions burgiens	34,74 €	41,56 €
→ associations ou institutions extérieures	44,81 €	53,59 €
→ entreprises	73,23 €	87,59 €
● la journée	H.T.	T.T.C.
→ associations, particuliers et institutions burgiens	52,23 €	62,47€
→ associations ou institutions extérieures	67,21 €	80,39 €
→ entreprises	109,63 €	131,12 €
● forfait utilisations régulières (minimum 10 par an)		
→ associations, particuliers et institutions burgiens	27,88€	33,35 €
→ associations ou institutions extérieures	35,80 €	42,82 €
→ entreprises	58,49 €	69,95 €
<b>Salle de réunion « Pop art » (22 places) et de la salle de conférence « Art brut » (30 places),</b>		
équipées d'un écran et d'une sonorisation		
● 3 h ou ½ journée	H.T.	T.T.C.
→ associations, particuliers et institutions burgiens	26,08 €	31,20 €
→ associations ou institutions extérieures	35,80 €	42,82 €
→ entreprises	54,88 €	65,64 €
● la journée		
→ associations, particuliers et institutions burgiens	39,16 €	46,83 €
→ associations ou institutions extérieures	53,82 €	64,26 €
→ entreprises	82,26 €	98,38 €
● forfait utilisations régulières (minimum 10 par an)		
→ associations, particuliers et institutions burgiens	20,88 €	24,98 €
→ associations ou institutions extérieures	28,72 €	34,35 €
→ entreprises	43,86 €	52,46 €

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville, les contrats de location.

**AUTORISE** Monsieur le Trésorier Principal Municipal à faire recette du produit de ces locations.

**Impacts financiers - En fonctionnement:** les crédits correspondant aux recettes générées par ces tarifs, évalués à 23000€, sont ouverts au budget principal de la Ville pour l'exercice 2013 au chapitre 75 « autres produits de gestion courante », article 752 « revenus des immeubles ».

**G - MONASTERE ROYAL DE BROU – TARIFS AU 1er JANVIER 2013 DU SERVICE DES PUBLICS, DES LOCATIONS D'ESPACES, DES FRAIS D'ENVOI DE CATALOGUES ET DES DROITS DE REPRODUCTION PHOTOGRAPHIQUES.**

**CONSIDERANT:**

- l'opportunité d'examiner une révision des tarifs des visites guidées du musée du Monastère royal de Brou en direction des scolaires et du public adulte et d'appliquer une augmentation de 2 % sur chacun de ces tarifs, avec des arrondis de nature à faciliter le rendu de monnaie et les opérations de régie.

La gratuité des animations scolaires étant appliquée aux écoles maternelles et primaires de la Ville de Bourg-en-Bresse.

- l'opportunité d'augmenter de 2 % les locations du 3<sup>e</sup> cloître, de la salle basse, de l'ancienne cuisine et la salle capitulaire, un abattement de 30 % étant appliqué en direction des associations et des particuliers burgiens.

- l'opportunité d'augmenter de 2 % les tarifs des droits de reproduction photographiques.

- l'opportunité d'appliquer les tarifs postaux en vigueur pour les envois de catalogues. Aucune augmentation des tarifs postaux n'étant connue à ce jour, il est proposé un tarif plafond, le montant des remboursements postaux sera appliqué selon l'évolution des tarifs de la poste.

**ETANT PRECISE QUE** le centre des monuments nationaux ne prévoit aucune augmentation des tarifs d'entrée du Monastère royal de Brou. La billetterie générale du Monastère royal de Brou est commune pour l'église et le musée, une part des recettes d'entrée (35 %) reviennent à la Ville.

**FIXE** les tarifs comme suit à compter du 1er janvier 2013

## 1 ) TARIF DU SERVICE DES PUBLICS

### a) Animations scolaires : tarification fixée par élève et par séance

	Tarifs actuels	+ 2 % à compter du 1/01/2013
1 <sup>e</sup> séance	2,50 €	2,55 €
2 <sup>e</sup> séance	1,78 €	1,82 €
3 <sup>e</sup> séance	1,00 €	1,00 €

### b) Animations hors scolaires :

- Ateliers du mercredi en direction du jeune public, tarif fixé par séance et préférentiel pour la totalité des 9 séances.

	Tarifs actuels	+ 2 % à compter du 1/01/2013
1 <sup>e</sup> séance	3,75 €	3,85 €
9 séances	31,80 €	32,45 €

- Ateliers durant les vacances scolaires. Stages programmés pour des périodes de 2 à 5 jours, de 5 heures par jour : 9h – 12h – 14h – 16h.

	Tarifs actuels	+ 2 % à compter du 1/01/2013
2 jours	19,15 €	19,55 €
3 jours	28,75 €	29,35 €
4 jours	38,35 €	39,10 €
5 jours	47,90 €	48,85 €

### c) Visites commentées pour les groupes. Tarification fixée par individu

	Tarifs actuels	+ 2 % à compter du 1/01/2013
Groupe inférieur à 20 personnes	4,10 €	4,20 €
Groupe supérieur à 20 personnes	3,55 €	3,60 €

### d) Public handicapé. Tarification fixée à 1,75 €

	Tarifs actuels	Tarif inchangé
	1,75 €	1,75 €

## 2 ) LOCATIONS D'ESPACES

Tarif pour 3 heures d'occupation, tarif pour les heures supplémentaires et abattement de 30 % pour les associations bourgiennes et les particuliers bourgiens. Le tarif de 3 heures d'occupation est valable pour les particuliers, entreprises et associations extérieures (hors Bourg-en-Bresse).

**Location du 3e cloître**

	Tarifs actuels	+ 2 % à compter du 1/01/2013
3 heures d'occupation	764,00 €	780,00 €
Heures supplémentaires	77,00 €	78,00 €
30 % associations bourgiennes et particuliers bourgiens		
3 heures d'occupation	535,00 €	546,00 €
Heures supplémentaires	54,00 €	55,00 €

**Location de la salle basse**

	Tarifs actuels	+ 2 % à compter du 1/01/2013
3 heures d'occupation	507,00 €	517,00 €
Heures supplémentaires	77,00 €	78,00 €
30 % associations bourgiennes et particuliers bourgiens		
3 heures d'occupation	318,00 €	324,00 €
Heures supplémentaires	54,00 €	55,00 €

**Location de l'ancienne cuisine**

	Tarifs actuels	+ 2 % à compter du 1/01/2013
3 heures d'occupation	300,00 €	306,00 €
Heures supplémentaires	77,00 €	78,00 €
30 % associations bourgiennes et particuliers bourgiens		
3 heures d'occupation	210,00 €	214,00 €
Heures supplémentaires	54,00 €	55,00 €

**Location de la salle capitulaire**

	Tarifs actuels	+ 2 % à compter du 1/01/2013
3 heures d'occupation	800,00 €	816,00 €
Heures supplémentaires	77,00 €	78,00 €
30 % associations bourgiennes et particuliers bourgiens		
3 heures d'occupation	560,00 €	571,00 €
Heures supplémentaires	54,00 €	55,00 €

**3) FRAIS D'ENVOI DES CATALOGUES :** Application des frais postaux en vigueur. Si une augmentation des frais postaux rentre en vigueur en 2013, les tarifs appliqués seront fonction de ce tarif de la poste, dans la limite du tarif plafond fixé par la présente délibération.

	Tarifs actuels	Prix plafond
Colis 1 kg	4,20 €	5,20 €
Colis 1 kg à 2 kg	5,50 €	6,50 €
Colis 2 kg à 3 kg	6,40 €	7,40 €
Colis 3 kg à 5 kg	13,45 €	15,45 €
Colis 5 kg à 7 kg	15,45 €	17,45 €
Colis 7 kg à 10 kg	18,45 €	20,45 €



**4) DROIT DE REPRODUCTION.** Appliqué lors de demandes photographiques pour des reproductions dans des revues ou catalogues. Application d'une remise de 50 % pour les publications scientifiques et non commerciales

**Noir et blanc, pour une seule utilisation et un seul pays**

	Tarifs actuels	+ 2 % à compter du 1/01/2013
½ page	31,60 €	32,20 €
Pleine page	47,30 €	48,25 €
Couverture	94,70 €	96,60 €

**Noir et blanc, droits mondiaux**

	Tarifs actuels	+ 2 % à compter du 1/01/2013
½ page	63,00 €	64,25 €
Pleine page	94,70 €	96,60 €
Couverture	189,40 €	193,20 €

**Couleur, pour une seule utilisation et un seul pays**

	Tarifs actuels	+ 2 % à compter du 1/01/2013
¼ de page	40,00 €	40,80 €
½ page	63,00 €	64,25 €
Pleine page	78,90 €	80,50 €
Couverture	157,80 €	161,00 €

**Couleur, droits mondiaux**

	Tarifs actuels	+ 2 % à compter du 1/01/2013
½ page	94,70 €	97,00 €
Pleine page	126,30 €	129,00 €
Couverture	221,00 €	225,50 €

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de ces nouveaux tarifs.

**AUTORISE** le Trésorier Principal Municipal à faire recette du produit de ces droits.

**Impacts financiers - En fonctionnement :** les recettes correspondantes évaluées à 18 000 € pour une année seront imputées sur les crédits ouverts du budget principal de l'exercice :

- chapitre 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses », article 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel » pour les recettes des ateliers et visites guidées, article 7088 « autres produits d'activités annexes » pour les frais d'envoi des catalogues.

- Chapitre 75 « autres produits de gestion courante », article 752 « revenus des immeubles » pour les locations d'espaces.

**H - RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE – TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2013**

**ETANT RAPPELE** qu'une nouvelle grille tarifaire a été définie depuis l'année 2009, et que ces tarifs ont été reconduits à l'identique pour l'année 2010, modifiés pour les années 2011 et 2012 ,

**CONSIDERANT** l'opportunité de compléter la grille tarifaire, soit en adaptant les tarifs existants, soit en mettant en place de nouveaux tarifs, pour tenir compte de l'évolution des services rendus par le Réseau de lecture publique,

**CONSIDERANT** l'opportunité d'augmenter de manière ciblée certains tarifs, en ménageant par ailleurs des tarifs favorables aux habitants de Bourg-en-Bresse et aux personnes pouvant bénéficier de tarifs adaptés, l'augmentation globale de la tarification se maintenant avec cette proposition à + 1,11 %,

**FIXE** comme suit la tarification du réseau de lecture publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

#### Tarifs d'inscription au Réseau de lecture publique :

Droits d'inscription annuelle :		
	Libellé du tarif	montant
<b>Individuels</b>		
1	Lecteur adulte domicilié à Bourg-en-Bresse (tarif de base)	15,00 €
2	Lecteur adulte domicilié à Bourg-en-Bresse (tarif réduit)	5,00 €
3	Lecteur de moins de 26 ans domicilié à Bourg-en-Bresse	gratuité
4	Lecteur adulte extérieur à Bourg-en-Bresse (tarif de base)	34,00 €
5	Lecteur adulte extérieur à Bourg-en-Bresse (tarif réduit)	13,00 €
6	Lecteur adulte - inscription temporaire de 2 mois consécutifs	10,00 €
7	Lecteur de moins de 26 ans extérieur à Bourg-en-Bresse	6,00 €
8	Carte individuelle de consultation sur place des ressources de l'Internet	gratuité
<b>Collectivités et professionnels :</b>		
9	Collectivité burgienne	gratuité
10	Educateur-enseignant burgien	gratuité
11	Educateur-enseignant burgien, avec accueil de groupe	gratuité

**ETANT PRECISE** que, pour les individuels :

- le tarif réduit s'applique aux personnes non imposables avant déduction fiscale.
- Les cartes correspondant aux tarifs de 1 à 7 permettent également aux lecteurs souhaitant consulter les ressources de l'Internet dans les établissements d'y avoir accès. Un forfait annuel d'impressions limité à 20 impressions par an est associé à ces cartes.
- La carte d'inscription temporaire ne peut être prise qu'une seule fois dans l'année.

**ETANT PRECISE** que, pour les collectivités et les professionnels :

- les collectivités burgiennes concernées sont les crèches, halte-garderies, centres de loisirs, écoles maternelles, écoles primaires, collèges, établissements d'éducation spécialisée et tout autre établissement ayant un projet culturel établi en collaboration avec le RLP. Sont également assimilés à une collectivité burgienne les établissements spécialisés accueillant des habitants de Bourg-en-Bresse (par exemple le Centre de réadaptation fonctionnelle de Roman Ferrari).
- les éducateurs et enseignants burgiens doivent exercer dans un établissement burgien.

Dans tous les cas, les droits d'emprunts sont exclusivement limités à des documents libres de droits pour l'usage collectivité.

La durée de validité de l'abonnement est celle de l'année scolaire pour les cartes professionnelles éducateur-enseignant.

## Autres droits :

<b>Amendes :</b>		
	Libellé du tarif	
12	Retour tardif des documents : 1ère lettre de rappel	2,00 €
13	Retour tardif des documents : 2e lettre de rappel	4,00 €
14	Retour tardif des documents : 3e lettre de rappel	6,00 €
15	Carte perdue durant l'année d'abonnement	4,00 €
16	Indemnité de remplacement des documents perdus ou détériorés catégorie 1 : petite dégradation de document, revue	4,00 €
17	Indemnité de remplacement des documents perdus ou détériorés catégorie 2 : livre de poche ou assimilé	8,00 €
18	Indemnité de remplacement des documents perdus ou détériorés catégorie 3 : bande dessinée, roman, documentaire, disque compact audio (coffret 1 à 2 CD), livre-CD	16,00 €
19	Indemnité de remplacement des documents perdus ou détériorés catégorie 4 : cédérom, DVD, beaux livres, coffret de 3 CD et plus	31,00 €
<b>Divers :</b>		
20	Photocopies (la page)	0,10 €
21	Prêt-inter bibliothèque forfait France	10,00 €
22	Prêt-inter bibliothèque forfait Etranger	18,00 €
23	Inscription à l'atelier gravure plein tarif	104,00 €
24	Inscription à l'atelier gravure tarif réduit	52,00 €
25	Ateliers multimédia - une séance plein tarif	3,00 €
26	Ateliers multimédia - une séance tarif réduit	1,50 €
27	Tarif pour un sac promotionnel RLP ou pour une clé USB promotionnelle RLP (seul)	3,00 €
28	Tarif pour un sac promotionnel RLP avec abonnement	2,00 €
29	Tarif carte postale	0,60 €
30	Tarif marque-page	0,80 €
<b>Tarifs liés à la numérisation du patrimoine :</b>		
31	Numérisation - forfait de frais de dossier	5,00 €
32	Numérisation de documents patrimoniaux : reproduction basse définition inférieure ou égale à 200 dpi en format PDF ou JPG – la vue	0,50 €
33	Numérisation de documents patrimoniaux : reproduction intégrale d'un ouvrage en format PDF basse définition (150 dpi) – la vue	0,10 €
34	Numérisation de documents patrimoniaux : reproduction haute définition 300 dpi et plus en format TIFF, JPG et PDF – la vue	0,50 €
35	Numérisation de documents patrimoniaux : impression A4 N/B – la vue	0,10 €
36	Numérisation de documents patrimoniaux : impression A3 N/B – la vue	0,20 €
37	Numérisation de documents patrimoniaux : impression A4 couleur – la vue	0,50 €
38	Numérisation de documents patrimoniaux : impression A3 couleur – la vue	1,00 €
39	Diffusion à caractère commercial de documents patrimoniaux : édition papier (monde, couleur ou N/B) - ½ page	30,00 €
40	Diffusion à caractère commercial de documents patrimoniaux : édition papier (monde,	60,00 €

	couleur ou N/B) - 1 page	
41	Diffusion à caractère commercial de documents patrimoniaux : édition papier (monde, couleur ou N/B) - couverture	120,00 €
42	Diffusion à caractère commercial de documents patrimoniaux : forfait Internet (téléchargement interdit) pour un fichier contenant une page ou un livre entier en basse définition (entre 72 et 150 dpi)	30,00 €
43	Diffusion à caractère commercial de documents patrimoniaux : forfait audiovisuel par document comprenant toutes les diffusions	120,00 €

> Pour les documents patrimoniaux, toute diffusion de l'utilisateur à un tiers doit faire l'objet d'une demande préalable au Réseau de lecture publique.

**ETANT PRECISE** que le tarif réduit pour les inscriptions aux ateliers gravure et multimédia s'applique aux personnes non imposables avant déduction fiscale et aux moins de 26 ans.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à la mise en place de ces tarifs.

**PRECISE** d'autre part que des gratuités pourront être accordées à la diligence de Monsieur le Maire, ou de son représentant, à titre exceptionnel.

#### Impacts financiers

**En fonctionnement** - Les recettes correspondantes, évaluées à 70100 € pour une année, seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2013, chapitre 70 "produits des services" article 7062 "droits d'inscriptions", article 70878 "remboursement de frais par d'autres redevables (photocopies)", article 7088 "vente de sacs publicitaires" et chapitre 77 "produits exceptionnels" article 7718 "amendes".

### **I - CENTRE LA RECHARDY SAINT LAURENT-EN-GRANDVAUX – SEJOUR HIVER ET ETE- FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS A COMPTER DU 1er JANVIER 2013**

**DECIDE** d'augmenter les tarifs des participations des familles des séjours Hiver et Été à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 dans les conditions ci-après de :

- + 2 % pour les familles habitants à Bourg
- + 2 % pour les familles extérieures à Bourg

**PRIX DES SEJOURS** : les tarifs sont fixés comme suit :

#### **Séjour Hiver :**

Prix du séjour (7 jours)		
	FOND	PISTE *
BOURG	276,42 €	385,86 €
AIN	324,41 €	438,71 €
EXTERIEUR	358,21€	471,99 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• + 52,81 € pour Location de skis (uniquement pour la piste)</li> <li>• + 59,63 € pour Location de surf (pour 12/15 ans uniquement)</li> <li>• forfait remontées mécaniques <i>compris</i></li> </ul>		

#### **Séjour Été :**

		EXTERIEUR	AIN	BOURG
6/12 ANS	Prix journalier	42,55 €	37,74 €	32,30 €

	7 jours	297,85 €	264,18 €	226,10 €
13/15 ANS	Prix journalier	46,12 €	41,41 €	35,72 €
	7 jours	322,84 €	289,87 €	250,04 €

## PRECISE

### MODALITES DE REGLEMENT

Montant des arrhes à verser à l'inscription : 83 €

La Ville de Bourg-en-Bresse accepte les chèques vacances en règlement du séjour, en prenant à sa charge le 1 % prélevé sur la totalité des sommes ainsi perçues, à titre de cotisation à l'ANCV (Agence Nationale pour les chèques vacances).

### ANNULATION

En cas de force majeure, sur justificatif :

- Si l'annulation intervient plus d'un mois avant le départ, la Ville conserve le montant des arrhes perçu ;
- Si l'annulation intervient moins d'un mois avant le départ, la Ville facturera les frais engagés (50 % du prix du séjour) ;

Les remboursements seront effectués dans les 2 mois suivants la date de fin du séjour.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'organisation et à la gestion des séjours Hiver et Été au centre « La Réchardy » à Saint Laurent-en-Grandvaux.

### **Impacts financiers - En fonctionnement**

La dépense correspondante au 1 % chèques vacances sera imputée sur le chapitre 66 « charges financières », article 668 « autres charges financiers ».

Le montant des recettes prévisionnelles de ces séjours, évalué à 132.000 €, sera imputé au Budget primitif 2013 sur le chapitre 70 « produits des services du domaine et ventes diverses », article 7067 « redevances et droits des services à caractère social ».

## **J - CENTRE DE LA RECHARDY SAINT-LAURENT EN GRANDVAUX – CLASSE D'ENVIRONNEMENT– PARTICIPATION DES FAMILLES – ACCUEILS DE GROUPES – TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2013**

### **DECIDE :**

- d'appliquer pour les tarifs des **CLASSES D'ENVIRONNEMENT** au centre la Réchardy à St-Laurent-en-Grandvaux (classes de neige, classes vertes, classes rousses, classes échange Neige/Mer) une augmentation à compter du 1er janvier 2013 de :
  - + 2 % pour les familles habitants à Bourg et leur quotient familial
  - + 2 % du tarif unique destiné aux familles extérieures à Bourg.

DUREE DES SEJOURS DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT : de 5 à 12 jours

PRIX DES SEJOURS : les tarifs sont fixés comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS JOURNALIERS	
	Familles de Bourg	Familles de l'Extérieur

- inférieur à 327,14 €	5,18 €	Tarif unique 23,52 €
- de 327,15 € à 444,70 €	7,57 €	
- de 444,71 € à 548,54 €	9,63 €	
- de 548,55 € à 699,00 €	12,40 €	
- de 699,01 € à 861,81 €	14,39 €	
- Supérieur à 861,82 €	17,20 €	

- d'appliquer pour les tarifs des **CLASSES EXTÉRIEURES ET L'ACCUEIL DE GROUPES** (autres tarifs et complément tarifaire) une augmentation de + 2 % à compter du 1er janvier 2013 (annexes 1 et 2).

**PRECISE** que pour l'accueil de classes extérieures et de groupes d'enfants et/ou d'adultes, il sera passé une convention précisant les modalités d'accueil et de tarifs de séjours, cette convention précisera les cautions nécessaires ainsi que les facturations des éventuelles dégradations commises volontairement ou involontairement par les signataires . En ce qui concerne les dépenses engendrées par des prestations extérieures, le responsable du centre les facturera intégralement aux usagers.

#### MODALITES DE REGLEMENT

La Ville de Bourg-en-Bresse accepte les chèques vacances en règlement des séjours en prenant à sa charge le 1% prélevé sur la totalité des sommes ainsi perçues, à titre de cotisation à l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances).

En ce qui concerne l'accueil de groupes et de classes extérieures, le contractant règlera à la Ville de Bourg-en-Bresse le montant global de la facture, selon les conditions suivantes :

- un acompte de 30 % du montant total du séjour doit être versé à la signature du contrat
- un acompte de 50 % du montant total du séjour devra être versé un mois avant le départ

La facture définitive prendra en compte l'ensemble du séjour effectivement réalisé et les frais de modifications éventuelles. Cette facture définitive sera à régler à réception.

La Ville de Bourg-en-Bresse se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas d'absence de règlement suivant échéancier fixé plus haut.

#### FRAIS D'ANNULATION (pour les groupes et classes extérieures)

Toute annulation de séjour devra être notifiée au service Action Éducative de la Ville de Bourg-en-Bresse par lettre recommandée et donnera lieu au versement des indemnités suivantes :

plus de 30 jours avant le départ	40 % du prix total
entre 30 et 15 jours avant le départ	75 % du prix total
moins de 15 jours avant le départ	100 % du prix total
Non-présentation	100 % du prix total.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute convention à passer avec un ou plusieurs organismes, et/ ou dans le cadre d'échanges et/ou d'accueil de groupes

#### **Impacts financiers**

##### **En fonctionnement :**

Les recettes prévisionnelles évaluées à 46 000 € seront inscrites au Budget Primitif 2013, chapitre 70 « produits des services du domaine et ventres diverses », article 7067 « redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement ».

La dépense correspondant au 1% chèques vacances sera imputée sur le chapitre 66 « charges financières », l'article 668 « autres charges financiers ».

## ANNEXE 1

### TARIFS CLASSES DE DECOUVERTE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013 (par jour et par personne)

<b>CLASSES DE NEIGE - SKI DE FOND</b>	
Pension complète (repas + hébergement)	39,95 €
Pension complète (repas + hébergement + ménage) + encadrement de l'activité 1 animateur par classe	47,72 €

Le séjour de l'enseignant est gratuit (celui des accompagnateurs aussi pour les classes de moins de 20 élèves – maxi 1 par classe)

Règlement :

- 30 % à la réservation
- 40 % un mois avant le séjour
- le solde une semaine avant le début du séjour

### TARIFS CLASSES DE DECOUVERTE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013 (par jour et par personne)

<b>CLASSES DE NEIGE - SKI DE PISTE</b>	
Pension complète (repas + hébergement)	39,95 €
Pension complète (repas + hébergement + ménage) + encadrement de l'activité - 1 animateur par classe	53,20 €

Le séjour de l'enseignant est gratuit (celui des accompagnateurs aussi pour les classes de moins de 20 élèves – maxi 1 par classe)

Règlement :

- 30 % à la réservation
- 40 % un mois avant le séjour
- le solde une semaine avant le début du séjour

### TARIFS CLASSES DE DECOUVERTE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013 (par jour et par personne)

<b>CLASSES VERTES OU ROUSSES</b>	
Pension complète (repas + hébergement)	39,34 €
Pension complète (repas + hébergement + ménage) + encadrement de l'activité - 1 animateur par classe	45,24 €

Le séjour de l'enseignant est gratuit (celui des accompagnateurs aussi pour les classes de moins de 20 élèves – maxi 1 par classe)

- Règlement : - 30 % à la réservation  
 - 40 % un mois avant le séjour
- le solde une semaine avant le début du séjour
  -

## ANNEXE 2

### CENTRE DE SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX AUTRES TARIFS - A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013 (par jour et par personne)

	Groupes : 25 pers. Mini.			Familles et individuels	
	Assoc. De Bourg et Communes de l'Agglo.	Autres groupes		Adultes	Enf. - 12 ans
		Adultes	Enf. - 12 ans		
Gestion libre	12,24 €	17,21 €	13,05 €	17,21 €	13,05 €
Demi-pension	27,49 €	31,06 €	15,80 €	31,06 €	15,80 €
Pension complète	32,83	38,76 €	19,38 €	38,76 €	19,38 €
Petit déjeuner	4,83 €	4,83 €	4,83 €	4,83 €	4,83 €
Déjeuner	11,27 €	11,84 €	11,27 €	11,84 €	11,27 €
Goûter	3,62 €	3,62 €	3,62 €	3,62 €	3,62 €
Dîner	11,27 €	11,84 €	11,27 €	11,84 €	11,27 €
Nuit	10,26 €	10,26 €	10,26 €	10,26 €	10,26 €
<b>Locations diverses pour tout public</b>					
• Salle	114,55 €				
• Camping	5,00 € / jour / Pers				
• Bicyclette	13,24 € / unité				
• Skis de fond, luge, raquettes	7,63 € /jours/pers et 5,76 € / demi-j/pers				

#### COMPLEMENT TARIFAIRE A COMPTER DU 01/01/2013

- Forfait de 87,36 € par jour pour tout personnel demandé en plus
- Forfait journalier pour l'occupation du centre, par des groupes en gestion libre, avec cuisinier :  
711,14 €



**K - REVISION DES TARIFS DES SALLES, DES FETES, VIETTI, VOX ET DE LA MAISON DE QUARTIER DES VENNES**

**CONSIDERANT** l'opportunité d'augmenter ces tarifs de 2 %,

**FIXE** comme suit à compter du 1er janvier 2013, après arrondis, les nouveaux tarifs de locations;

	Tarifs de Base associations			Tarifs réduits pour associations Burgiennes			Tarifs entreprises		
	A compter du 01/01/2013			A compter du 01/01/2013			A compter du 01/01/2013		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
<b><u>Salle des fêtes</u></b>									
1 jour	459,17	89,99	549,16	327,98	64,28	392,26	779,96	152,87	932,83
à partir du 4 ème jour	137,98	27,03	165,01	118,75	23,28	142,03	300,84	58,95	359,79
à partir du 11ème jour	99,53	19,50	119,03	84,82	16,63	101,45	216,02	42,33	258,35
<b><u>Salle Vietti</u></b>									
Réunion	54,28	10,63	64,91	27,13	5,32	32,45	71,25	13,95	85,20
Exposition forfait semaine	164,00	32,13	196,13	135,72	26,58	162,30	433,72	85,00	518,72
<b><u>Salle du Vox</u></b>									
<b>Séance</b>									
Représentation	288,79	56,52	344,91	192,26	37,68	229,94	433,72	85,00	518,72
Répétition	79,17	15,50	94,67	79,17	15,50	94,67	214,30	42,00	256,30

**Tarifs location de la salle de la Maison de quartier des Vennes**

	A compter du 01/01/2012		
	HT	TVA	TTC
1 journée en week-end De 8h à 8h le lendemain	78,18	15,31	93,49

Mi-journée ou soirée en 50,83 9,96 60,79

**PRECISE** que des gratuités partielles ou totales pourront être accordées à la diligence du Maire ou de son représentant.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la ville les contrats de location.

**L - DROIT DE PLACE LIE AUX MARCHES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES, LOCATION DU MARCHÉ COUVERT ET DE LA PETITE HALLE, FETES ET FORFAITS DIVERS ET FOURNITURE ELECTRIQUE .**

**CONSIDÉRANT** l'opportunité d'augmenter ces tarifs d'environ 1,5% pour répondre à l'augmentation générale des charges,

**FIXE**, à compter du 1er Janvier 2013, ces différents tarifs comme suit :

**I – DROITS DE PLACE LIE AUX MARCHES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES - LOCATION DU MARCHÉ COUVERT ET DE LA PETITE HALLE, FETES ET FORFAITS DIVERS ET FOURNITURE D'ELECTRICITE**

**1 – Marché couvert :**

Marché alimentaire, petits producteurs :	
la case 1 m x 2 m	0,92 €
abonnement annuel par marché, le ml	38,50 €
Marché alimentaire, commerçants :	
le ml x 4 m de profondeur	1,80 €
abonnement annuel par marché, le ml	67,00 €
Banques réfrigérées (nettoyage compris)	
le ml par jour	3,08 €
abonnement annuel par marché, le ml	134,00 €
caution pour mise à disposition permanente par marché	54,81 €

**2 – Marché en extérieur alimentaire et non alimentaire**

le ml x 4 m de profondeur	1,59 €
abonnement annuel par marché, le ml	57,00 €

**3 – Fourniture d'électricité par marché :**

Elle est assortie du paiement d'un droit forfaitaire lié à l'ampérage utilisé.  
Ce droit se cumule avec le droit de place correspondant au métrage.

Jusqu'à 3,5 ampères inclus	1,39 €
jusqu'à 4,5 ampères inclus	1,78 €
jusqu'à 7 ampères inclus	2,76 €
jusqu'à 13,5 ampères inclus	5,40 €
jusqu'à 16 ampères inclus	6,36 €
au-dessus de 16 ampères	7,94 €

**4 – Fourniture d'électricité par abonnement annuel :**

Elle est assortie du paiement d'un droit forfaitaire lié à l'ampérage utilisé.  
Ce droit se cumule avec le droit de place correspondant au métrage.

Jusqu'à 3,5 ampères inclus	72,00 €
jusqu'à 4,5 ampères inclus	92,00 €
jusqu'à 7 ampères inclus	143,00 €
jusqu'à 13,5 ampères inclus	280,00 €
jusqu'à 16 ampères inclus	331,00 €
au-dessus de 16 ampères	412,00 €

#### **5 – Occupation du domaine public à titre commercial**

Voitures automobiles neuves ou occasions les jours de marché (ou en dehors des jours de marché), la voiture 6,74 €

Véhicules stand exposition caravanes les jours de marché (ou en dehors des jours de marché), l'emplacement de 4 m de profondeur, le m<sup>2</sup> à disposition 0,59 €

Activités diverses avec ou sans vente à caractère commercial ou publicitaire, le m<sup>2</sup> par jour 3,25 €

#### **6 – Cirques – Fêtes foraines – Manifestations diverses – fourniture d'électricité**

##### ***caution***

Manifestations diverses et cirques de moins de 400 m <sup>2</sup> , par jour d'ouverture	168,49 €
Manifestations diverses et cirques de plus de 400 m <sup>2</sup> , par jour d'ouverture	idem au droit de place
Mise à disposition d'un coffret électrique	177,62 €

**Conditions de facturation des consommations électriques.** Pour toutes les manifestations, cirques et autres, excepté les fêtes foraines, la Ville facturera aux usagers le montant correspondant à leur consommation réelle.

##### ***Droits de place***

Cirques et manifestations de moins de 400 m <sup>2</sup> , (3) par jour d'ouverture, le m <sup>2</sup> (2)	0,42 €
Cirques et manifestations diverses de plus de 400 m <sup>2</sup> , si la totalité de la surface utilisée (4) ne dépasse pas l'emprise définie par la Municipalité, par jour d'ouverture, le forfait	427,31 €
En cas de dépassement de l'emprise définie par la Municipalité, par jour d'ouverture, le forfait global	1015,00 €
Manèges ou animations diverses (occupation à titre permanent), par m <sup>2</sup> , par mois d'occupation (1)	3,72 €
Manèges ou animations diverses (occupation temporaire), par m <sup>2</sup> , par jour d'ouverture (2)	0,52 €

##### ***Fêtes foraines***

#### **SAINT MARTIN**

Manèges jusqu'à 100 m <sup>2</sup> le forfait par m <sup>2</sup> (2)	4,54 €
Attractions diverses (jeux, tirs, loteries, boutiques...) de moins de 100 m <sup>2</sup> , le forfait par m <sup>2</sup>	6,60 €
De 100 à 400 m <sup>2</sup> , tous métiers, le forfait par m <sup>2</sup> (2)	3,92 €
Au-dessus de 400 m, tous métiers, le forfait par m <sup>2</sup> (2)	3,09 €

**SAINT MARTIN DERNIERE SEMAINE**

Manèges jusqu'à 100 m <sup>2</sup> le forfait par m <sup>2</sup> (2)	1,51 €
Attractions diverses (jeux, tirs, loteries, boutiques...) de moins de 100 m <sup>2</sup> , le forfait par m <sup>2</sup>	2,19 €
De 100 à 400 m <sup>2</sup> , tous les métiers, le forfait par m <sup>2</sup> (2)	1,31 €
Au-dessus de 400 m; tous métiers, le forfait par m <sup>2</sup> (2)	1,03 €

**FETE FORAINE DES VENNES ET PETITES FETES**

Manèges jusqu'à 100 m <sup>2</sup> le forfait par m <sup>2</sup> (2)	1,00 €
Attractions diverses (jeux, tirs, loteries, boutiques...) de moins de 100 m <sup>2</sup> , le forfait par m <sup>2</sup>	1,46 €
De 100 à 400 m <sup>2</sup> , tous les métiers, le forfait par m <sup>2</sup> (2)	0,86 €
Au-dessus de 400 m; tous métiers, le forfait par m <sup>2</sup> (2)	0,69 €

**Fourniture d'électricité Saint Martin**

De 0 à 10 ampères	48,40 €
De 11 à 20 ampères	96,81 €
De 21 à 30 ampères	145,22 €
De 31 à 40 ampères	193,62 €
De 41 à 50 ampères	242,03 €
De 51 à 60 ampères	290,43 €
De 61 à 70 ampères	333,94 €
De 71 à 80 ampères	381,64 €
De 81 à 90 ampères	429,35 €
De 91 à 100 ampères	477,05 €
De 101 à 110 ampères	532,46 €
De 111 à 120 ampères	580,86 €
De 121 à 130 ampères	629,27 €

Adopte une avance forfaitaire de 150,00 € sur règlement pouvant financer notamment les prestations dues en cas de non règlement.

**7 – Location du marché couvert (Bâtiment pouvant accueillir 160 places)****BATIMENT NU**

Entrées payantes	
organismes burgiens	561,29 €
organismes non burgiens	933,80 €
Entrées gratuites	
organismes burgiens	337,99 €
organismes non burgiens	561,29 €

**Caution**

Entrées payantes	
organismes burgiens	561,29 €
organismes non burgiens	933,80 €
Entrées gratuites	
organismes burgiens	337,99 €

organismes non buriens	561,29 €
<b><u>Mise à disposition d'une alvéole</u></b>	
organismes buriens	23,34 €
organismes non buriens	41,61 €
<b>Caution</b>	
organismes buriens	438,48 €
organismes non buriens	730,80 €
<b><u>PETITE HALLE – BATIMENT NU SANS AUTRE PRESTATION</u></b>	
organismes buriens	99,47 €
organismes non buriens	164,43 €
<b>Caution</b>	
organismes buriens	99,47 €
organismes non buriens	164,43 €
<b><u>8 – Divers</u></b>	
Vente de chrysanthèmes pendant les marchés exceptionnels de la Toussaint la case par jour	50,14 €
Vente de chrysanthèmes, fleurs coupées ou artificielles devant le cimetière, le forfait 3 jours pour une case pendant la durée du marché spécial de la Toussaint	150,52 €
<b><u>9 – Exercice du commerce ambulat sur le domaine public ou privé de la Ville</u></b>	
Centre Ville, par mois	107,59 €
Extérieur Ville, par mois	91,35 €

(1) Dans ce cas, une convention d'occupation du domaine public sera à conclure entre la Ville et l'occupant

(2) Toute fraction de ml compte pour 1 ml dans le calcul de la redevance

(3) Surface du chapiteau

(4) Surface nécessaire pour l'installation de l'ensemble des équipements, véhicules et engins

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la Ville, les conventions qui pourraient intervenir du fait de l'occupation du domaine public de longue durée, par des manèges ou animations diverses.

**Impacts Financiers - En fonctionnement** - Les recettes correspondantes sont évaluées à 252 960 € et seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2012, chapitre 73, "impôts et taxes", article 7336, "droits de place".

## **II – DROITS DE VOIRIE ANNUELS ET TAXITEURS**

### **1 – Droits de voirie**

Lampe en saillie	3,25 €
Occupation du domaine public en zone d'activité hors emprises consacrées à la voirie, chaque m <sup>2</sup> , par an	0,62 €
Enseignes ou réclames lumineuses, écussons, panonceaux, attributs divers perpendiculaires à la façade, l'unité par an	7,71 €
Banne, tente réglementaire, ou marquise, le mètre linéaire et par an (y compris tendue de marquise) (1)	2,74 €

Terrasses saisonnières : par an, par place assise en fonction de la zone d'implantation (arrêté n°40 605 du 9 octobre 2009)	
zone 1	27,61 €
zone 2	16,24 €
zone 3	11,47 €
zone 4	9,24 €

Terrasses fermées et permanentes (toutes zones) par m<sup>2</sup> et par an 71,05 €

Etalages, chevalets et autres supports commerciaux, par m <sup>2</sup> et par an (2)	
zone 1	51,56 €
zone 2	37,25 €
zone 3	22,74 €
zone 4	13,80 €

Astreinte pour mobilier de terrasse en situation d'infraction (par m<sup>2</sup> et par jour) 22,94 €

Astreinte forfaitaire par jour pour autres équipements commerciaux divers en infraction (chevalets, tourniquets etc...) 22,94 €

- Toute fraction de mètre linéaire compte pour 1 m linéaire dans le calcul de la redevance
- Toute fraction de m<sup>2</sup> compte pour 1m<sup>2</sup> dans le calcul de la redevance

**PREVOIT** en ce qui concerne les terrasses fermées et permanentes, la passation de conventions pour définir les modalités d'utilisation du domaine public

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la Ville lesdites conventions

## **2 – Taxiteurs agréés**

Le montant du droit de numéro de place acquitté annuellement et d'avance par chaque taxiteur agréé par la Ville, s'élève à 235,50 €

**Impacts financiers - En fonctionnement** : Les recettes correspondantes sont évaluées à **70 344 €** et seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2012, chapitre 73, "impôts et taxes", article 7338, "autres taxes"

## **M – LOCATION DU STADE MARCEL VERCHERE, DU CHAPITEAU ET DE L'ESPACE RECEPTIF AINSI QUE LE PARC DE LOISIRS DE BOUVENT**

**CONSIDERANT** l'opportunité de maintenir les tarifs 2012 pour le tarif de location du stade Verchère et de son chapiteau,

**CREE** un nouveau tarif pour la mise à disposition du parc de loisirs de Bouvent, dans les mêmes conditions que la location du stade Marcel Verchère.

**FIXE** comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les tarifs de location du stade Marcel Verchère, de son chapiteau et du parc de loisirs de Bouvent :

	<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
<b>Mise à disposition du stade Marcel Verchère et du parc de loisirs de Bouvent :</b>		
- pour les associations ayant leur siège social	2 500 €	2 500 €

à Bourg-en-Bresse		
- pour les associations extérieures à Bourg-en-Bresse ou des entreprises	4 000 €	4 000 €

**Location du chapiteau du stade Marcel Verchère (fluides compris)  
(tarifs de location pour ½ journée ou pour une soirée) :**

- pour les associations ayant leur siège social à Bourg-en-Bresse :	250 €	250 €
- pour les associations extérieures à Bourg-en-Bresse ou des entreprises :	500 €	500 €

**CREE un nouveau tarif pour la location des espaces réceptifs du stade Marcel Verchère (fluides compris).  
(tarifs de location pour ½ journée ou pour une soirée) :**

- pour les associations ayant leur siège social à Bourg-en-Bresse	500 €
- pour les associations extérieures à Bourg-en-Bresse ou des entreprises	800 €

**Impacts financiers**

En fonctionnement : la recette correspondante, évaluée à 5 000 € pour une année, sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice, chapitre 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses », article 70632 « Redevances et droits des services à caractère de loisirs ».

**N – LOCATION DE LA STRUCTURE GONFLABLE**

**CONSIDERANT** l'opportunité de maintenir les tarifs 2012 pour la location de la structure gonflable.

**FIXE** comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les tarifs de location de la structure gonflable :

	<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
<b>location de la structure gonflable :</b>		
- location de base (incluant la présence d'un agent municipal au montage et au démontage)	200 €	200 €
- journée supplémentaire (prévoir obligatoirement un système de gardiennage)	100 €	100 €
- forfait livraison – aller retour sur Bourg-en-Bresse	80 €	80 €
- montant de la caution	800 €	800 €

**Impacts financiers**

En fonctionnement : la recette correspondante, évaluée à 500 € pour une année, sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice, chapitre 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses », article 70632 « Redevances et droits des services à caractère de loisirs ».

**O – LOCATION DE MATERIELS SPORTIFS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**

**CONSIDERANT** l'opportunité d'augmenter ces tarifs à hauteur de 2 %, pour la prochaine saison sportive, avec mise en application au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**FIXE** comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 les nouveaux tarifs pour l'utilisation des matériels sportifs et pour les gymnases et terrains de sports :

	<u>Anciens Tarifs</u>	<u>Nouveaux Tarifs</u>
<b>Matériels sportifs :</b>		
Tapis ou agrès (à l'unité) :		
- A la journée	5,80 €	5,92 €
- Au week-end	9,45 €	9,64 €
- A la semaine	17,15 €	17,49 €
<b><u>Installations sportives pour des compétitions ou des manifestations</u></b>		
<b><u>Gymnases</u></b>		
Forfait à la journée	220,70 €	225,10 €
Forfait à la ½ journée (maxi 4 h)	110,30 €	112,50 €
<b><u>Terrains</u></b>		
Forfait à la journée	110,30 €	112,50 €
Forfait à la ½ journée (maxi 4 h)	57,80 €	58,96 €
<b><u>Installations sportives pour des stages</u></b>		
<b><u>Gymnases – Terrains + vestiaires</u></b>		
Forfait à la journée	46,20 €	47,12 €
Forfait à la ½ journée (maxi 4 h)	23,15 €	23,60 €
<b><u>Installations sportives pour des occupations hebdomadaires annuelles</u></b>		
<b>Tarifs horaires :</b>		
Gymnases et stade	15,70 €	16,00 €
<b><u>Clés des équipements sportifs</u></b>		
redevance pour toute clé non restituée (perdue ou conservée)	40,00 €	40,00 €

### **Impacts financiers**

En fonctionnement : la recette annuelle correspondante, évaluée à 4 200 € pour une année, sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice, chapitre 74 « Dotations et participations », article 7478 « Participations – Autres organismes ».

### **P – LOCATION DU CENTRE HIPPIQUE DES VENNES**

**CONSIDERANT** l'opportunité d'augmenter ces tarifs de 2 % environ.

**FIXE** comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les tarifs de location d'installations et de matériel au Centre Hippique des Vennes :

	<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
<b>Pour une journée</b>		
Salles d'examens et de restaurant	149,00 €	152,00 €
Carrière	283,00 €	288,70 €
Carrières et salles d'examens	426,00 €	434,50 €
Carrières, salles d'examens, restaurant et équipements matériels	554,00 €	565,10 €



### **Pour une demi-journée**

Salles d'examens et de restaurant	81,00 €	82,60 €
Carrière	150,00 €	153,00 €
Carrières et salles d'examens	219,00 €	223,40 €
Carrières, salles d'examens, restaurant et équipements matériels	288,00 €	293,80 €

### **Impacts financiers**

En fonctionnement : la recette correspondante, évaluée à 3 800 € pour une année, sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice, chapitre 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses », article 70632 « Redevances et droits des services à caractère de loisirs ».

## **Q – CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES – INSCRIPTIONS ET ANIMATIONS**

**CONSIDERANT** l'opportunité de maintenir les tarifs 2012 pour les inscriptions des jeunes bourgiens et des hors Bourg, pour favoriser l'attractivité du Centre de Loisir Jeune pendant les vacances.

**CONSIDERANT** l'opportunité de maintenir les tarifs des activités avec prestataires et pour les nuitées des mini-camps.

**FIXE** comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les tarifs du centre de loisirs des jeunes :

	<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
<b>Carte d'adhérent</b>		
Cartes adhérent pour 2 mois domicilié à Bourg	15,00 €	15,00 €
Cartes adhérent pour 2 mois domicilié Hors Bourg	40,00 €	40,00 €
Carte adhérent pour 1 mois domicilié à Bourg	10,00 €	10,00 €
Carte adhérent pour 1 mois domicilié Hors Bourg	25,00 €	25,00 €
<b>Ticket sport :</b>		
Sorties exceptionnelles d'au moins une demie journée	5,00 €	5,00 €
Activités avec prestataire	2,00 €	2,00 €
Nuitées mini-camp	8,00 €	8,00 €

**CREE** un tarif pour bénéficier d'un coupon mensuel de bus urbain pour les jeunes habitants hors Bourg 15,00 €

**PRECISE** que, la carte d'adhérent du Centre de Loisirs Jeunes sera obligatoire pour la pratique des activités l'été. Pour les petites vacances, seule la participation financière à l'activité sera demandée.

### **Impacts financiers**

En fonctionnement : la recette annuelle correspondante, évaluée à 6 000 €, sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice, chapitre 70 « Produits des services du domaine », article 7066 « Redevance et droits des services à caractère social ».

## **R – BOUVENT – ENTREES ET ABONNEMENTS**

**CONSIDERANT** l'opportunité d'augmenter ces tarifs à hauteur de 2 % environ, sauf pour les tarifs favorisant les activités en famille.

**FIXE** comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les nouveaux tarifs d'entrées au Parc de Loisirs de Bouvent :

	<u>Anciens Tarifs</u>	<u>Nouveaux Tarifs</u>
<b>A / Tarif « famille »</b>		
<b>Familles domiciliées à Bourg-en-Bresse</b> avec 1 ou 2 parents avec X enfants de + 12 ans *	30,00 €	30,00 €
<i>*Carte délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une carte d'identité et de photos de chaque membre de la famille concerné.</i>		
<b>B / Entrées individuelles</b>		
Entrées adultes	2,80 €	2,85 €
Abonnement 10 tickets	19,70 €	20,00 €
Entrée adulte à l'unité pour un groupe de 10 personnes minimum (tarif à l'unité)	1,97 €	2,00 €
Entrées jeunes (jusqu'à 16 ans)		
Lycéens, étudiants (sur présentation carte)	1,40 €	1,45 €
Entrées jeunes (jusqu'à 16 ans), abonnement 10 tickets	10,00 €	10,20 €
Entrée jeune à l'unité pour un groupe de 10 personnes minimum	1,00 €	1,02 €
Enfants de moins de 2 ans	Gratuit	Gratuit
Personnes handicapées domiciliées à Bourg titulaires d'une carte d'invalidité dont le taux est au moins égal à 80 %	Gratuit	Gratuit
Accompagnateur de la personne handicapée	Gratuit	Gratuit
Campeurs séjournant au Camping Municipal de Challes	Gratuit	Gratuit
Centres de Loisirs de Bourg-en-Bresse et les établissements scolaires de Bourg-en-Bresse	Gratuit	Gratuit
<b>C / Abonnement estival</b>		
<b>Personnes domiciliées à Bourg-en-Bresse</b>		
* Adultes	23,00 €	23,40 €
* Jeunes jusqu'à 16 ans, lycéens, étudiants (sur présentation de la carte *)	13,90 €	14,20 €
<b>Personnes domiciliées hors Bourg-en-Bresse</b>		
* Adultes	40,40 €	41,20 €
* Enfants et jeunes jusqu'à 16 ans, lycéens, étudiants (sur présentation de la carte *)	31,15 €	31,80 €
<b>Habitants de Bourg-en-Bresse</b>		
* Enfants de moins de 12 ans (à la date d'ouverture payante de l'équipement)	Gratuit	Gratuit
Adultes de plus de 65 ans (à la date d'ouverture payante de l'équipement)	Gratuit	Gratuit

*\*Carte délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une carte d'identité et d'une photo.*

**Impacts financiers - En fonctionnement** : la recette annuelle correspondante est évaluée à 81 200 €, sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice, chapitre 70 " Produits des services du domaine ", article 70631 " Redevances et droits des services à caractère sportif "

## **S – BOUVENT – ACTIVITES**

**CONSIDERANT** l'opportunité de simplifier les tarifs en maintenant une augmentation moyenne de 2 %, sauf pour les tarifs favorisant les activités en famille pour les burgiens

**CONSIDERANT** que pour les groupes extérieurs à Bourg-en-Bresse il convient d'augmenter de façon plus conséquente (entre 10 et 15 %) afin d'être plus proche du coût de revient.

**CONSIDERANT** que les tarifs adultes pour les activités à titre individuel, n'étant pas utilisés, il est décidé de supprimer les tarifs adultes (une séance adulte ayant la même valeur qu'une séance enfant).

**CONSIDERANT** que les tarifs pour les activités VTT ou escalade, à destination des groupes, sont supprimés. Pour pratiquer les activités VTT ou escalade en groupe il conviendra de multiplier le prix unitaire d'une séance par deux.

**FIXE** comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les tarifs des activités sur le Parc de Loisirs de Bouvent :

	<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
<b><u>A/- Séances d'activités à titre individuel</u></b>		
<b><u>Voile, planche, catamaran, tir à l'arc, kayak</u></b>		
Tarif « famille burgienne » (1 parent et 1 enfant) le vendredi après-midi et/ou le samedi matin	10,00 €	10,00 €
<b>Séance à l'unité :</b>		
- Enfants (moins de 18 ans)	16,55 €	17,00 €
- Adultes	22,10 €	supprimé
<b>Pass découverte (3 séances) :</b>		
- Enfants (moins de 18 ans) *	40,00 €	42,00 €
- Adultes *	57,35 €	supprimé
<b>Stage multi activités (4jours/4 séances) :</b>		
- Enfants (moins de 18 ans) *	52,80 €	54,00 €
- Adultes *	75,80 €	supprimé
<b>Stage d'une semaine (5 séances) :</b>		
- Enfants (moins de 18 ans) *	66,00 €	68,00 €
- Adultes *	94,80 €	supprimé

\* 10 % de remise à partir du 3<sup>ème</sup> stage acheté à titre individuel ou sur un stage acheté sur les deux dernières semaines d'août.

### **B/ - Séances d'activités à destination des groupes**

(base forfaitaire de 8 stagiaires minimum ) (tarif par personne) :

#### **1) – 1 séance**

* Voile, catamaran, planche, kayak, tir à l'arc, golf		
- Pour les adultes – Bourg et Hors Bourg	8,10 €	8,30 €
- Pour les groupes d'enfants extérieurs à Bourg (par enfant de moins de 18 ans)	6,10 €	7,00 €
- Pour les groupes d'enfants de Bourg (prix par enfant de moins de 18 ans)	4,50 €	4,60 €
* avec en option 1 activité escalade ou VTT		
- Pour les groupes extérieurs à Bourg (prix par enfant de moins de 18 ans)	14,30 €	supprimé
- Pour les groupes de Bourg (prix par enfant de moins de 18 ans)	10,65 €	supprimé
* forfait annulation pour les séances à la carte (si annulation inférieure à 8 jours à la date de début des activités)	24,35 €	24,80 €

## 2) – Forfait 3 jours 3 séances d'activités

accès au parc et hébergement sous tente, sur place compris  
(prix par enfant de moins de 18 ans)

* Voile, catamaran, planche, kayak, tir à l'arc, golf		
- Bourg	20,50€	20,90 €
- Hors Bourg	34,90 €	36,00 €
* avec option 1 séance escalade ou VTT		
- Bourg	26,70€	supprimé
- Hors Bourg	43,15€	supprimé
* forfait annulation (si annulation inférieure à 20 jours à la date de début des activités)	139,65 €	142,40 €

## 3) – Forfait 4 jours 4 séances d'activités

accès au parc et hébergement sous tente, sur place compris  
(prix par enfant de moins de 18 ans)

* Voile, catamaran, planche, kayak, tir à l'arc, golf		
- Bourg	27,30 €	27,90 €
- Hors Bourg	42,65 €	44,00 €
* avec option 1 séance escalade ou VTT		
- Bourg	33,50 €	supprimé
- Hors Bourg	50,45 €	supprimé
* forfait annulation (si annulation inférieure à 20 jours à la date de début des activités)	169,00 €	172,40 €

## 4) – Forfait 5 jours 5 séances d'activités

accès au parc et hébergement sous tente, sur place compris  
(prix par enfant de moins de 18 ans)

* Voile, catamaran, planche, kayak, tir à l'arc, golf		
- Bourg	34,10 €	34,80 €
- Hors Bourg	50,75 €	52,00 €
* avec option 1 séance escalade ou VTT		
- Bourg	40,30 €	supprimé
- Hors Bourg	58,55 €	supprimé
* forfait annulation (si annulation inférieure à 20 jours à la date de début des activités)	201,50 €	205,50 €

## 5) – Mise à disposition de matériel sans encadrement pour les collèves et les lycées

(base forfaitaire minimum de 8 stagiaires)	3,05 €	3,10 €
(coût d'une séance par enfant)		

**DECIDE** la création de tarif individuel pour la location de matériel :

### \* location d'un aviron :

- entraînement	5,00 €
- compétition	6,00 €

### Impacts financiers

En fonctionnement : la recette correspondante, évaluée à 38 000 € pour une année, sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice, chapitre 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses », article 70631 « Redevances et droits des services à caractère sportif ».

## **T – CARTES DE PECHE**

**CONSIDERANT** l'opportunité d'augmenter ces tarifs à hauteur de 2 % environ.

**FIXE** comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les nouveaux tarifs des cartes de pêche sur le Parc de Loisirs de Bouvent :

	<u>Anciens tarifs</u>	<u>Nouveaux tarifs</u>
<b>Cartes de pêche à l'année *</b>		
* Adultes	42,70 €	43,55 €
* Enfants jusqu'à 16 ans	30,50 €	31,10 €
<b>Cartes de pêche hors saison *</b> (de la date d'ouverture après alevinage (janvier) à la date d'ouverture accès payant (mai) et de la date de fermeture accès payant (septembre) à la date de fermeture pour alevinage (novembre))		
* Adultes	21,60 €	22,00 €
* Enfants jusqu'à 16 ans	15,40 €	15,70 €

\*Carte délivrée sur présentation d'une carte d'identité.

### **Impacts financiers**

En fonctionnement : la recette annuelle correspondante, évaluée à 4 100 €, sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice, chapitre 70 « Produits des services du domaine », article 70631 « Redevances et droits des services à caractère sportif ».

## **U – CAMPING MUNICIPAL DE CHALLES**

**CONSIDERANT** l'opportunité de réviser les tarifs proposés aux campeurs, à hauteur moyenne de 5 %.

**CONSIDERANT** l'opportunité de diminuer les tarifs 2012 pour l'accès au centre nautique « Carré d'eau ».

**CONSIDERANT** l'opportunité de maintenir les tarifs 2012 pour les emplacements des forains de la St Martin.

**FIXE** comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les tarifs du Camping Municipal de Challes :

	<u>Anciens Tarifs HT</u>	<u>Anciens Tarifs TTC</u>	<u>Nouveaux Tarifs HT</u>	<u>Nouveaux Tarifs TTC</u>
<b>Prestations TVA 7 %</b>				
Emplacement équipé pour caravane ou camping-car	7,20 €	7,70 €	7,67 €	8,20 €
branchement électrique	2,43 €	2,60 €	2,53 €	2,70 €
emplacement pour tente	5,79 €	6,20 €	5,79 €	6,20 €
adultes	3,36 €	3,60 €	3,46 €	3,70 €
enfant de 2 à 13 ans	1,68 €	1,80 €	1,73 €	1,85 €
enfant jusqu'à 2 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
voiture supplémentaire	2,90 €	3,10 €	2,99 €	3,20 €
remorque	2,90 €	3,10 €	2,99 €	3,20 €
(même immatriculation que véhicule)				
emplacement caravane à 2 essieux	14,39 €	15,40 €	14,96 €	16,00 €
emplacement supplémentaire	7,20 €	7,70 €	7,29 €	7,80 €
garage mort	7,71 €	8,25 €	7,95 €	8,50 €
douche campeurs	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Prestations TVA 19,60 %</b>				
douche extérieurs	2,05 €	2,45 €	2,09 €	2,50 €
lave-linge, lessive & séchage	3,80 €	4,55 €	4,18 €	5,00 €

**ticket d'entrée à "Carré d'eau"**

adultes	3,00 €	2,50 €
moins de 12 ans	2,00 €	1,50 €

**Tarifs pour la Saint-Martin**

Tarif forfaitaire par caravane avec branchement électrique de 16 ampères monophasé	100,00 €	100,00 €
Forfait pour caravane supérieure à 6,50 m avec branchement électrique monophasé ou triphasé de 16 ampères - (Taxe de séjour incluse )	200,00 €	200,00 €

**DONNE** un accès gratuit au Parc de Loisirs de Bouvent pour les campeurs durant tout séjour au Camping Municipal de Challes.

**PRECISE** qu'à compter de 2013 les entrées à Carré d'eau sont valables du 15 juin au 31 août.

**PRECISE** qu'à ces tarifs s'ajoutera la taxe de séjour instituée par le Conseil de Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse.

**MAINTIENT** à 10 % la réduction pratiquée en faveur des campeurs porteurs de carnets de camping, étant précisé que cette réduction portera sur toutes les prestations à l'exception du tarif se rapportant au garage mort.

**MAINTIENT** un dégrèvement de 20 % aux campeurs séjournant au minimum 6 nuits consécutives durant la période d'ouverture du camping (dégrèvement accordé à partir de la 7ème nuit) afin de favoriser l'allongement des séjours (développement touristique).

**MAINTIENT** une réduction de 20% aux campeurs séjournant au minimum 5 nuits consécutives, mais sur une période de plusieurs semaines (exemple : ouvrier sur le bassin de bourg en Bresse en déplacement).

**PRECISE** que les tarifs fixés pour l'hébergement des forains lors de la Saint Martin, sont des tarifs TTC, taxe de séjour incluse.

**Impacts financiers**

En fonctionnement : la recette annuelle correspondante, évaluée à 120 000 €, sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe « Camping » de l'exercice, chapitre 70 « Redevances des services du domaine et ventes diverses », article 70632 « Redevances à caractère de loisirs ».